

**Procès-verbal de la deuxième réunion du
Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)
le mardi 6 juin 2023
Salle Nouvel-Ontario et
par l'entremise de Microsoft Teams**

Présences :

Monique Aubin-Gagné	Conseillère scolaire
André Crépeau	Services canadiens de l'ouïe et président du Comité
Sylvie Courchesne	Société de l'aide à l'enfance
Réjeanne Dénommé	École des Affaires et coordonnatrice des programmes techniques d'éducation spécialisée, Collège Boréal
Raymond Joannis	Conseiller scolaire
Monia Hachez	Réseau communautaire pour enfants
Geneviève Rivard	Boussole

Absences motivées :

Lise Montpellier	Service centrale d'admission de navigation NEO
Michelle Cotnoir	Directrice du service de bien-être et inclusion
GINETTE ROBERGE	Directrice, École d'éducation, Université Laurentienne

Membres du personnel :

Chantal Lafleur	Directrice du service de l'enfance en difficulté
Tracy Rossini	Directrice exécutive de l'apprentissage

Observatrice :

Rachelle Shewfelt	Représentante FÉESO
Michelle Faubert	Intervenante ACA, CSC Nouvelon

Invité :

Kayla Brown	Gestionnaire des relations avec les fournisseurs – Accès POSA
Mireille Roy	Coordonnatrice des soins – Accès POSA

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Joanisse propose, appuyée par Mme Sylvie Courchesne, que l'ordre du jour de la deuxième rencontre du 6 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion du 6 décembre 2022

M. Raymond Joanisse propose, appuyée par Mme Monique Aubin-Gagné, que l'ordre du jour de la deuxième rencontre du 4 avril 2023 soit adopté.

Adoptée

3. Affaires découlant du procès-verbal

N/A.

Adoptée

4. Plan annuel pour l'enfance en difficulté, juin 2023

Mme Lafleur présente, pour fin d'approbation, le plan annuel pour l'enfance en difficulté qui sera présenté à la réunion du Conseil qui aura lieu le 27 juin prochain, et ceci pour fin de rétroaction de la part des membres du CCED.

À noter, à la page 5, que les sommes reçues de la SEP et de SIS seront présentés dans ce rapport. Il est possible que d'ici le 27 juin, que la somme SIS change si nous n'avons pas reçu ses données de la part du ministère de l'Éducation à temps pour la rencontre. Ce qui est présenté ce soir n'est qu'une ébauche.

Elle souligne les changements depuis l'année dernière. À l'élémentaire, nous avons 44 élèves identifiés avec une anomalie de comportement, donc une légère baisse de l'année passée, le nombre était de 49 élèves. Au secondaire, le nombre est stable, donc 16 élèves cette année et 14 élèves l'année dernière. Une légère augmentation à l'élémentaire en communication a donc 317 élèves comparativement à 308 l'année passée et au secondaire 178 élèves en comparaison à 168 élèves l'année dernière. Pour l'anomalie d'ordre intellectuel, la comparaison à l'élémentaire est de 10 élèves cette année et 12 élèves l'année dernière et au secondaire, 9 élèves cette année et 10 l'année passée. Pour l'anomalie d'ordre physique 9 élèves cette année et 8 élèves l'année dernière pour l'élémentaire et 2 élèves au secondaire comparativement à 3 élèves l'année passée. Du côté d'anomalies multiples, nous avons connu une augmentation du côté élémentaire, soit de 184 élèves l'année passée à 198 élèves cette année à l'élémentaire et une baisse de 80 élèves l'année dernière à 78 élèves au palier secondaire. Ce qui nous apporte à un total de 861 élèves identifiés par un CIPR comparativement à 836 l'année dernière. Aussi, nous avons connu une baisse au

niveau des élèves non identifiés avec un PEI de 323 élèves l'année dernière à 306 élèves cette année. Nous croyons qu'un des facteurs de cette baisse serait en raison du rattrapage des évaluations psychoéducationnelles chez nos élèves qui auraient permis un diagnostic.

Le profil EED 2022-2023 du Conseil indique que 15% de notre population étudiante est identifié par un CIPR, 5,3% de nos élèves sont non identifiés avec un PEI n'indiquant aucune anomalie. Les élèves réguliers représentent 79,7% de notre population. Parmi nos élèves qui ont un PEI, 73,8% sont identifiés par un CIPR et 26,2% de nos élèves EED sont non identifiés.

La catégorie d'anomalies multiples reconnaît le plus haut taux d'élèves ce qui signifie 32,1% de notre population étudiante identifiée par un CIPR comparativement à 31,5% l'année dernière, donc une légère augmentation. La catégorie d'autisme demeure stable dont 4,4% cette année en comparaison à 4,5% l'année passée. Cécité/basse vision, les données sont demeurées stables. La catégorie de déficience intellectuelle légère a connu une légère baisse de 1,7% à 1,3%. Nous sommes demeurés statu quo quant aux élèves surdoués à 0,2%, les élèves ayant un handicap de développement à 0,7%, élèves ayant un handicap physique à 1,2%. Dans la catégorie de surdicécité et surdicécité légère, une augmentation minimale de 1,1% à 1,2% donc relativement assez stable. Le nombre d'élèves ayant un trouble d'apprentissage a connu une baisse de 43,9% l'année dernière à 43,4% cette année. Les troubles de comportement sont de 7,0% relativement à 7,5% l'année passée. Le nombre d'élèves ayant un trouble de la parole a connu une augmentation de 3,6 % à 4,5% cette année. Pour terminer, les données pour les élèves ayant un trouble du langage restent pareil à 3,9%.

Ce qui traite de nos Centres de traitement de jour, on remarque que nos écoles satellites ne font plus partie du rapport, mais plutôt les quatre (4) sites hôtes soit l'école Alliance St-Joseph de Chelmsford, l'école Notre-Dame, Hanmer dans la vallée, l'école Félix-Ricard et l'école St-Denis à Sudbury.

Mme Lafleur informe les membres du CCED qu'ils peuvent retrouver, aux pages 47 et 48 du rapport, les diverses formations suivies par l'équipe EED et du Bien-être et d'inclusion au cours de l'année scolaire, certaines en présentiel et autres en virtuel.

Mme Lafleur fait un rappel que le rapport annuel est présenté de format ébauche en raison des données de financement pour l'année scolaire 2023-2024 qui n'ont pas encore été confirmées par le ministère de l'Éducation. Celles-ci sont basées sur la soumission déposée au MÉO, mais nous sommes toujours en attente des chiffres officiels.

Mme Lafleur précise que si les membres ont des questions, des recommandations

d'ici le 27 juin, de svp lui communiquer.

Suite à la présentation du Plan annuel pour l'enfance en difficulté, juin 2023. Les membres approuvent à l'unanimité le Plan qui sera déposé au Conseil aux fins d'approbation finale.

Recommandation :

« Que le Conseil approuve le Plan annuel pour l'enfance en difficulté, juin 2023, tel que présenté au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté le 6 juin 2023. »

5. Priorités CCED 2023-2024

→ Mme Lafleur présente l'ébauche des priorités pour l'année scolaire 2023-2024. Elle demande aux membres d'offrir leurs suggestions ou recommandations. Elle présente également des idées pour des présentations possibles pour l'an prochain. M. Joanisse recommande une présentation de la mise à jour du nouveau format pour le Centre de traitement du jour (CTJ). Mme Lafleur indique que l'item sera ajouté à la rencontre du 10 octobre 2023.

6. Horaire des rencontres 2023-2024

→ Le mardi 10 octobre 2023
→ Le mardi 5 décembre 2023
→ Le mardi 6 février 2024
→ Le mardi 2 avril 2024
→ Le mardi 11 juin 2024

* Toutes les rencontres débutent à 16 h 30.

7. Autoévaluation du CCED

→ Les membres recevront un courriel les invitant à compléter l'autoévaluation du CCED. Les résultats seront présentés lors de la prochaine rencontre.

8. Documents

→ Priorités CCED 2023-2024 (ébauche)
→ Plan annuel pour l'enfance en difficulté, juin 2023 (ébauche)

9. Prochaine rencontre

→ Le mardi 10 octobre 2023

10. Levée de la séance

Mme Réjeanne Dénommmé propose la levée de séance, appuyée par Mme Sylvie Courchesne.

Adoptée

C. c. Stephen Simard, chef régional par intérim, ministère de l'Éducation
Lorraine Mainville, adjointe exécutive
Services de l'éducation de l'enfance en difficulté